Document d'informations clés

NEUBERGER

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

NEUBERGER PRIVATE EQUITY OPEN ACCESS FUND (le « Compartiment ») un compartiment de **NB Alternative Funds SICAV S.A. Classe**
(le « Fonds ») I EUR share class

Initiateur de PRIPP : Neuberger Berman AIFM S.à r.l. (« **l'Initiateur** ») (appartenant au groupe Neuberger Berman corporate group)

ISIN : LU2931941061

Site Internet de l'Initiateur de PRIPP : https://www.nb.com

Appelez le numéro (+352) 2786 6445 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier est responsable de la supervision de Neuberger Berman AIFM S.à r.l en rapport avec ce document d'information clé ("KID").

Ce PRIIP est autorisé au Grand-Duché de Luxembourg. Neuberger Berman AIFM S.à r.l. est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Le Document d'informations clés a été produit sur 01 septembre 2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Les Actions qui vous sont proposées constituent une classe d'actions du Compartiment. Le Fonds est une société anonyme luxembourgeoise constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et est qualifié de fonds d'investissement alternatif (« FIA ») au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (« Loi de 2013 »). Le Fonds est régi par la Partie II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif. Le Compartiment est un compartiment du Fonds, dont la performance dépendra de la performance de son portefeuille, comme décrit plus en détail dans la section « Objectifs » ci-dessous. Le Compartiment est qualifié de fonds européen d'investissement à long terme (« ELTIF ») au sens du Règlement (UE) 2015/760, tel que modifié.

Durée

Le Compartiment a une durée de vie de cinquante (50) ans à compter de sa première date de clôture, qui peut être prolongée par le conseil d'administration du Fonds (le « Conseil d'Administration ») jusqu'à trois (3) périodes d'un an. Il peut être procédé au rachat obligatoire des Actions et/ou à la résiliation du Compartiment de manière anticipée et liquidé par le Conseil d'Administration dans les cas prévus dans le prospectus du Fonds (« Prospectus »). Le Producteur ne peut pas résilier les Actions de manière unilatérale.

Objectifs

L'objectif d'investissement du Compartiment est de générer des rendements ajustés par le risque et une croissance du capital à long terme en effectuant de manière sélective des co-investissements privés directs, parallèlement à des sociétés de private equity de premier plan et à d'autres sponsors financiers (ci-après les « Sponsors »).

Le Compartiment investira, directement ou indirectement, dans un éventail de stratégies d'actifs de private equity, en acquérant des investissements en actions ou quasi-actions ou, de manière opportuniste à titre secondaire, des parts ou actions de fonds d'investissement éligibles, pour investir principalement dans des rachats (de petites / moyennes et grandes capitalisations) et pour investir de manière opportuniste dans des situations spéciales, des investissements en capital de croissance et en crédit. Ces investissements se feront principalement dans des sociétés établies en Europe et en Amérique du Nord, ainsi qu'en Asie et en Amérique Latine dans une moindre mesure. Le Compartiment investira aux côtés des Sponsors afin de rechercher de tels investissements à des conditions favorables, comme décrit plus en détail dans le supplément du Prospectus du Compartiment (« Supplément »). Le Compartiment ne sera pas limité au niveau du nombre ou du type d'activités, secteurs, sociétés, régions géographiques ou transactions dans lesquels il peut investir. Pendant la Période de Montée en Charge (telle que définie ci-dessous), le Compartiment peut détenir un montant considérablement plus élevé d'investissements liquides, y compris des liquidités et des équivalents de liquidités.

Le Compartiment peut utiliser un effet de levier qui, selon la méthode de l'engagement, ne devrait pas dépasser 140 %. Cet effet de levier est obtenu par emprunt, comme décrit plus en détail dans le Supplément.

Compte tenu de la période de détention recommandée à long terme de 5 ans, les rendements pour les investisseurs dépendront de la performance des investissements sous-jacents. Le Compartiment est géré de manière active et les investissements ne sont pas effectués en se référant à un indice de référence. Le Compartiment est autorisé à utiliser des instruments financiers dérivés uniquement à des fins de couverture.

Les Actions n'effectueront généralement pas de distributions, ce qui signifie que les produits d'investissement seront conservés et réinvestis par le Compartiment et ne seront pas distribués aux Actionnaires avant la fin de la durée de vie du Compartiment. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider de verser un dividende aux Actionnaires de temps à autre conformément au Supplément. Les Actionnaires ont le droit de convertir tout ou partie de leurs Actions en actions d'une autre classe d'actions du Compartiment ou d'un autre compartiment du Fonds, sous réserve des critères d'éligibilité des investisseurs applicables. Vous trouverez de plus amples informations sur votre droit de convertir vos Actions dans le Supplément.

Le Compartiment assure la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de développement durable dans le secteur des services financiers (« SFDR »). De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment sont disponibles dans « Annexe 2 - Informations précontractuelles relatives au Règlement SFDR pour le Compartiment » du Supplément.

Ce Document d'informations clés décrit une classes d'actions du Compartiment. Le Compartiment est un compartiment du Fonds, ce qui signifie que les actifs et les passifs du Compartiment sont ségrégués des autres compartiments du Fonds en vertu des dispositions légales. La performance d'un autre compartiment du Fonds n'a donc pas d'incidence sur la performance du Compartiment.

Vous pouvez racheter une partie ou la totalité de vos actions après la fin de la période de montée en charge qui prendra fin au deuxième anniversaire de la première date de clôture (sauf prolongation conformément au Supplément) la (« Période de Montée en Charge »). Après la Période de Montée en Charge, les rachats peuvent être autorisés sur une base trimestrielle. De plus amples informations sur les souscriptions et les Rachats sont incluses dans la section « Souscriptions » et « Rachats » du Supplément.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A ("BBH") a été désigné comme dépositaire du Fonds (« Dépositaire »). Vous pouvez obtenir gratuitement, en anglais, des exemplaires du Prospectus (comprenant le Supplément), les statuts du Fonds (« Statuts ») et des derniers rapports annuels et comptes du Fonds auprès de BBH en tant qu'agent administratif central du Fonds (« Agent Administratif »). Le Prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour le Fonds considéré dans son ensemble. Des informations pratiques complémentaires, telles que les derniers prix publiés des Actions et d'autres informations sur le Compartiment, peuvent également être demandées gratuitement auprès de l'Agent Administratif.

Investisseurs de détail visés

Les Actions sont destinées aux investisseurs de détail éligibles qui (i) disposent de suffisamment d'expérience et de connaissances théoriques pour évaluer le risque d'investissement dans des fonds de private equity ; (ii) sont en mesure d'assumer des investissements dans des fonds dans des fonds offrant des droits de rachat limités ; (iii) ont un horizon d'investissement à long terme ; (iv) disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes pouvant résulter d'un investissement dans les Actions et qui pourraient inclure la perte de l'intégralité de l'investissement ; et (v) sont disposés à supporter un niveau de risque moyen.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyen. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen, et des conditions de marché défavorables pourraient avoir un impact sur la capacité du Compartiment à vous verser les sommes dues.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment investira dans des actifs illiquides. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si le Compartiment n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 années **Exemple d'investissement : 10 000 EUR** **Scénarios**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**		
Tension	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	7 940 EUR	6 940 EUR
	Rendement moyen chaque année	-20.60%	-7.05%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 260 EUR	11 150 EUR
	Rendement moyen chaque année	-7.40%	2.20%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 900 EUR	19 140 EUR
	Rendement moyen chaque année	9.00%	13.86%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 500 EUR	23 180 EUR
	Rendement moyen chaque année	45.00%	18.31%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant de l'indice de référence approprié entre février 2025 et mai 2026.

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant de l'indice de référence approprié entre septembre 2018 et septembre 2023.

Scénario favorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant de l'indice de référence approprié entre août 2017 et août 2022.

Que se passe-t-il si Neuberger Berman AIFM S.à r.l. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les pertes ne sont pas couvertes par un quelconque dispositif de protection ou de garantie des investisseurs.

En cas d'insolvabilité de l'Initiateur, vous ne devriez pas subir de perte financière. Le Dépositaire est responsable de la conservation des actifs du Fonds et les actifs du Fonds doivent être ségrégués des actifs du Dépositaire en vertu des dispositions légales. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds peut être exposé à une perte financière. Le Dépositaire répondra vis-à-vis du Fonds et des investisseurs de toute perte découlant, entre autres, de sa négligence, d'une fraude ou d'un manquement intentionnel de sa part à dûment s'acquitter de ses obligations (sous réserve de certaines limitations).

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles:

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- que 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	329 EUR	2 553 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3.3%	3.3% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 17.2 % avant déduction des coûts et 13.9 % après déduction des coûts.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.67 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	167 EUR
Coûts de transaction	0.09 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commissions d'intéressement	La commission d'intéressement s'applique uniquement aux rendements supérieurs au coût majoré d'un seuil annuel de 8,00 %. Impact de la commission d'intéressement : 1.51 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	151 EUR

Ces coûts sont présentés sous la forme d'un pourcentage du montant de souscription cumulé du Compartiment (net des rachats), estimé à EUR 500 millions.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 années

Ce Compartiment investit principalement dans le capital d'investissement privé (private equity). Comme ce type d'investissement implique de prendre une participation dans une société privée afin de créer de la valeur, il nécessite un horizon d'investissement à long terme. Le Compartiment offre aux investisseurs la possibilité de racheter leur investissement une seule fois par trimestre civil, et les rachats nets globaux sont, par trimestre, limités à 5 % de la Valeur de l'Actif Net des Actions en circulation (au total pour toutes les Classes d'Actions du Compartiment) à la fin du trimestre précédent, conformément au Supplément, et à condition que le Compartiment détienne suffisamment d'actifs liquides à la Date de Rachat concernée conformément à la réglementation applicable. Si cela est jugé dans le meilleur intérêt des investisseurs, des restrictions supplémentaires peuvent être imposées (conformément au Supplément). Il convient que les investisseurs prennent en considération que le Compartiment dispose d'une Période de Montée en Charge de deux ans pendant laquelle les rachats ne sont pas autorisés alors que le Compartiment effectue ses investissements initiaux. Cela doit être pris en compte par un investisseur à la fois lorsqu'il consent un investissement et lors de décision de la durée de conservation de cet investissement. Les demandes de rachat doivent être envoyées à l'Agent Administratif au moins 90 jours calendaires avant la date de rachat applicable, conformément au Supplément. Pendant la durée de vie du Compartiment (y compris pendant la Période de Montée en Charge si le Conseil d'Administration l'autorise), le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, recourir à l'appariement conformément à l'article 19(2a) du règlement ELTIF, auquel cas vous pourrez être en mesure de sortir du Compartiment si votre demande de rachat est appariée à la demande de souscription d'un autre investisseur. De plus amples informations sur le mécanisme d'appariement sont disponibles dans le Supplément et peuvent être soumis à une commission d'appariement en faveur du Compartiment pouvant atteindre 10 % pendant la Période de Montée en Charge et jusqu'à 5 % après cette période de la valeur de l'actif net des Actions à apparier. Une commission d'appariement ne peut être appliquée que si les investisseurs sortants ont été notifiés avant de soumettre leur demande de rachat. Le rachat anticipé de vos Actions peut augmenter le risque de perte ou de rendements inférieurs.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez introduire une réclamation, nous vous invitons à prendre contact par écrit avec le distributeur du Fonds ou votre conseiller, en adressant une copie à l'Agent Administratif. Si vous ne disposez pas d'un distributeur ou d'un conseiller, vos réclamations doivent être adressées par écrit à l'Initiateur du Fonds, à l'adresse suivante :

Adresse de l'Initiateur : Neuberger Berman AIFM S.à r.l. 33, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

Contact :(+352) 2786 6445 **E-mail** : nbaifmlux@nb.com

Adresse de l'Agent Administratif : Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. 80, Route d`Esch L-1470 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg

Contact : (+352) 4740 66 226 **E-mail** : Lux.BBH.Transfer.Agent@bbh.com

Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site Internet : https://www.nb.com/en/lu/products/private-markets-funds/private-equity-open-access-fund

Autres informations pertinentes

Les informations contenues dans ce Document d'informations clés sont complétées par celles figurant dans les Statuts, le dernier rapport annuel, le Prospectus ainsi que le Supplément du Prospectus, lesquels seront remis aux investisseurs de détail avant la souscription, conformément aux dispositions légales. Le Document d'informations clés et d'autres informations et documents sont disponibles sur le site web du fabricant à l'adresse suivante : https://www.nb.com/en/global/sicav-legal-documents?section=nb-private-equity-open-access-fund.

Vous trouverez des informations relatives aux performances passées du produit sur une période allant jusqu'à 10 ans (si disponibles) ainsi que des calculs de scénarios de performance antérieurs aux adresses suivantes :

- https://docs.data2report.lu/documents/Neuberger/KID_PP/KID_annex_PP_LU2931941061_en.pdf

- https://docs.data2report.lu/documents/Neuberger/KID_PS/KID_annex_PS_LU2931941061_en.pdf